



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 3874

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation financière préoccupante des unités nationales de sélection et de promotion des races caprines. L'Union nationale des UPRA a, en effet, mené depuis plusieurs années un effort important de restructuration de ses organismes d'élevage. Il en est résulté des progrès notables au niveau de l'amélioration des races qui bénéficient aussi bien à la compétitivité des élevages français qu'à la qualité des produits et à la sécurité des consommateurs. Or des subventions au titre du 44/50 ont été une seconde fois diminuées en 1997. Il lui demande si, dans le prochain budget, il ne serait pas possible de maintenir ces subventions.

Texte de la réponse

Les unités de sélection et de promotion des races (UPRA), créées par la loi sur l'élevage de 1996, ont un rôle central dans le dispositif national d'amélioration génétique, puisqu'elles sont chargées, pour chacune des races reconnues, d'en définir les orientations et le programme de sélection. Ce rôle essentiel est reconnu et soutenu par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Dans un contexte budgétaire difficile, les crédits octroyés par le ministère de l'agriculture et de la pêche (chapitre 44-50) aux organismes agissant dans le domaine de la sélection animale et de l'amélioration génétique s'élèveront en 1998 à 92,2 MF (reconduction/LFI 97).

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Lepercq](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3874

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3122

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 541